

# CONSEIL MUNICIPAL

## Commune d'ARVIERE-EN-VALROMEY

Département de L'AIN – Arrondissement de BELLEY

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-et-un et le seize avril,

**Nombre de Membres :** Le Conseil Municipal de la COMMUNE D'ARVIERE-EN-VALROMEY,  
**En exercice :** 19 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des fêtes, sous la présidence de  
**Présents :** 16 Madame Annie MEURIAU, Maire.  
**Votants :** 17  
**Pouvoirs :** 1 Date de convocation : 22/04/2021

**PRESENTS :** MEURIAU Annie, SERPOL Robert, MARTINOD Pascale, BERTHIER Gérard, BALLAND Maurice, MATHELIN Jean-Marc, GUILLET David, CHATELAIN Thomas, PILLARD Marion, OUGIER Bernard, LYVET Cédric, DECRESNISSE Annick, ALLIGROS Bernard, CHABERT Anne-Sophie, FIORITTO Aurélie, BERTHIER Cyril  
**ABSENTS ET EXCUSES :** JACQUET Nicolas, HOLFERT Léo  
**REPRESENTES :** ZELINDRE Philippe par ALLIGROS Bernard  
**Secrétaire de séance :** Madame Pascale MARTINOD

#### Acceptation du projet d'élaboration de la carte communale - DE\_2021\_032

Mme le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles l'élaboration de la carte communale a été mise en œuvre sur la commune.

Les élus souhaitent maîtriser l'urbanisme sur la commune. Elle rappelle les motifs de cette élaboration. La carte communale est élaborée à l'initiative de la commune.

Le Conseil Municipal a délibéré le 19 juillet 2019 pour l'instauration d'une carte communale sur l'ensemble du territoire afin de disposer d'un document unique et cohérent. La carte communale permet d'avoir des règles d'urbanisme simples et d'accompagner la commune dans une réflexion sur d'éventuelles réserves foncières.

Différentes modalités de concertation ont été fixées dans cette délibération. Ces modalités étaient notamment :

- la mise à disposition d'un registre en mairie destiné à recueillir des observations des habitants
- la possibilité d'écrire au maire
- la rédaction d'articles de presse ou dans le bulletin municipal
- l'organisation d'au moins une réunion publique

L'ensemble de ces modalités ont été respectées durant la phase d'études.

Une réunion publique a eu lieu le 13 mars 2021 pour présenter le projet à la population.

La phase d'étude est terminée. Le dossier est prêt à être transmis aux services associés.

#### Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la délibération du 19 Juillet 2019 prescrivant l'élaboration d'une carte communale ;

Vu le projet d'élaboration de la carte communale et notamment le rapport de présentation et les documents graphiques ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré *par 15 votes pour et 2 abstentions* :

- 1- Accepte le projet d'élaboration de la carte communale tel qu'il a été présenté et conformément au document graphique général du règlement annexé à la présente délibération,
- 2- Tient à faire part de ses inquiétudes quant à l'avenir des villages et à la possibilité pour les jeunes de s'installer au regard notamment d'un manque de cohérence dans le découpage de certaines parcelles (au droit du bâti existant), des contraintes techniques observées (topographie, accès, servitudes ...) et de la

petitesse de certaines zones constructibles.

3- Précise que le projet d'élaboration de la carte communale est prêt à être transmis pour avis



- à la Préfecture de l'Ain
- à la chambre d'agriculture
- à la CDPENAF
- Au Schéma de Cohérence Territoriale du Bugey

Ces personnes ont trois mois pour donner un avis sur le projet de carte communale. Une fois le délai passé et en fonction des avis, la suite de la procédure sera l'enquête publique.

**AINSI FAIT et DELIBÉRÉ les JOUR, MOIS et AN SUSDITS**

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Annie Meuriau".

Annie MEURIAU

